



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
17 mai 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 93 de la liste préliminaire*
Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé, y compris
Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan
syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Conseil économique et social
Session de fond de 2002
1er-26 juillet 2002
Point 11 de l'ordre du jour provisoire**
Répercussions économiques et sociales
de l'occupation israélienne sur les
conditions de vie du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem, et de la population
arabe du Golan syrien occupé

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

Note du Secrétaire général***

Dans sa résolution 2001/19 du 25 juillet 2001, intitulée « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé », le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, par son intermédiaire, un rapport sur l'application de la résolution. L'Assemblée, dans sa résolution 56/204 du 21 décembre 2001, a formulé la même demande. Le rapport figurant en annexe, établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), est présenté comme suite à cette demande.

* A/57/50/Rev.1.

** E/2002/100.

*** En raison de l'absence de sources officielles pour la plupart des informations contenues dans le présent rapport, son approbation a exigé une période plus longue pour procéder à des consultations approfondies auprès des diverses entités des Nations Unies, au Siège et dans les bureaux extérieurs. L'établissement du rapport a donc été retardé de quatre semaines.



Annexe

Rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Résumé

L'occupation continue du territoire palestinien par Israël, les retards dans l'application des accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ainsi que le retard concernant la mise au point d'une solution définitive visant à régler les demandes en suspens entre les deux parties continuent à aggraver les conditions de vie du peuple palestinien.

Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont recouru à une force excessive, démolit des habitations, renforcé les restrictions touchant la mobilité et la politique de bouclage, affectant l'économie palestinienne et les conditions de vie des habitants. Les fermetures internes ont, en fait, divisé la Cisjordanie et la bande de Gaza en 54 zones séparées. Fin 2001, l'Aéroport international de Gaza et le port de Gaza ont été gravement endommagés par l'armée israélienne. De plus, la politique stricte de bouclage et la restriction de la mobilité imposées par les autorités israéliennes depuis septembre 2000 ont gravement affecté la capacité des organismes d'aide de fournir une assistance humanitaire.

Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé restent la cause principale du conflit entre les deux peuples. Il existe environ 190 colonies en Cisjordanie et à Gaza, occupées par environ 380 000 colons, dont quelque 180 000 vivent dans le secteur est de Jérusalem. Les colonies sont reliées entre elles et à Israël par un vaste réseau de routes de contournement. Ces colonies et ces routes, qui séparent les communautés palestiniennes et privent les Palestiniens de terres agricoles ont divisé à la fois les terres et les populations.

Il existe une infrastructure de colonies étendue mais relativement plus petite sur les hauteurs du Golan syrien où habitent quelque 17 000 colons Israéliens répartis dans 33 colonies. L'échec des négociations entre Israël et la République arabe syrienne en mars 2000 a abouti à des décisions ayant pour but de relancer l'expansion des colonies. Les possibilités d'emploi pour la population arabe sur les hauteurs du Golan syrien demeurent restreintes et l'accès aux établissements d'enseignement est limité.

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur la période d'avril 2001 à mars 2002. Dans sa résolution 2001/19 du 25 juillet 2001 sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé, le Conseil économique et social a notamment souligné l'importance de la réactivation du processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) du 22 octobre 1973 et 425 (1978) du 19 mars 1978, et du principe de l'échange de territoires contre la paix ainsi que de la mise en oeuvre intégrale et rapide des accords conclus entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, représentante du peuple palestinien.

2. Dans sa résolution 56/204 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, notamment leurs terres et leurs ressources en eau, et demandé à Israël, puissance occupante, de ne pas exploiter, détruire, épuiser ni mettre en péril les ressources naturelles dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans le Golan syrien occupé.

3. Les retards intervenus dans l'application des accords conclus entre Israël et l'OLP continuent à aggraver les conditions de vie du peuple palestinien, et soutiennent implacablement l'actuelle spirale de violence. Lors de son exposé au Conseil de sécurité, le 21 février 2002, le Secrétaire général a déclaré :

« Une réduction de la violence est la priorité la plus immédiate. Mais je suis maintenant de plus en plus convaincu qu'il est impossible d'essayer de résoudre le problème sécuritaire indépendamment des autres. On ne peut pas traiter de la sécurité comme s'il s'agissait d'un problème unique; il lui faut un contexte. Il faut l'examiner en même temps que des questions politiques clefs, notamment la question de la terre, et les questions économiques et sociales, y compris la situation de plus en plus critique et désespérée des Palestiniens. Ne pas faire face à toutes ces questions ne pourra qu'aboutir à de

nouveaux échanges, peut-être encore plus meurtriers, de violence de part et d'autre. »¹

II. Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Recrudescence de la violence

4. Depuis le rapport de l'année dernière, on constate une recrudescence de la violence et une aggravation de la nature des affrontements, comme en attestent l'utilisation d'armes conventionnelles lourdes ainsi que les exécutions extrajudiciaires et les châtiments collectifs infligés aux civils. Selon les chiffres de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), 558 Palestiniens auraient été tués en Cisjordanie, et 364 autres auraient trouvé la mort dans la bande de Gaza entre le 28 septembre 2000 et le 31 janvier 2002. Selon le Bureau central palestinien de statistique, parmi les victimes dénombrées dans la bande de Gaza, 54 morts et 1 600 blessés étaient des enfants de moins de 18 ans, dont 29 morts et 700 blessés étaient des stagiaires de l'UNRWA².

5. La situation ayant continué de se détériorer, les forces de sécurité israéliennes ont recouru aux armements lourds (chars, hélicoptères de combat et avions de chasse). Actuellement, la plupart des décès dans les rangs des Palestiniens sont dus aux attaques de missiles israéliens dirigées contre des individus précis soupçonnés de terrorisme mais qui, fatalement, ont aussi tué des passants innocents, ainsi qu'à des tirs de soldats et de colons, parfois après un échange de coups de feu. Récemment, des incursions militaires massives dans des zones palestiniennes contrôlées par l'Autorité palestinienne ont fait de nombreux morts parmi les civils. Parmi les Israéliens, les morts sont largement imputables aux attentats-suicide à l'explosif perpétrés sur le territoire israélien et à des tirs dirigés contre les colons sur des déviations ou à proximité des colonies. Le Secrétaire général a systématiquement condamné, en des termes aussi énergiques que possible, les attentats-suicide à l'explosif dirigés contre des citoyens israéliens. Il a également déclaré à maintes reprises que ces attentats terroristes aveugles étaient moralement odieux et nuisaient à la cause palestinienne.

6. Depuis septembre 2000, on dénombre 58 exécutions extrajudiciaires ou meurtres délibérés de

Palestiniens par Israël. D'autres Palestiniens ont été tués dans certains cas au moyen de missiles tirés d'hélicoptères, par des tirs de chars et par des coups de feu au cours de ces assassinats³. De nombreux civils innocents ont également trouvé la mort lors du bombardement de villages ou de fusillades, dans des circonstances qui révèlent un usage de la force aveugle et disproportionné.

7. Les autorités israéliennes ont continué à se livrer à la destruction de biens à grande échelle. Selon l'UNRWA, 167 habitations ont été démolies en Cisjordanie en 2001. Dans la bande de Gaza, toujours selon l'Office, 660 habitations abritant 845 familles auraient été détruites, totalement ou en partie, entre septembre 2000 et le 31 janvier 2002. Sur ce nombre, 407 abris hébergeant 551 familles – dont 320 habitations appartenant à 448 familles réfugiées – ont été complètement détruits⁴. La plupart de ces actes de destruction ont été perpétrés à la faveur de la nuit, sans que les résidents n'aient été avertis; certains d'entre eux ont été contraints de quitter leurs foyers sans pouvoir ne serait-ce qu'emmener leurs biens personnels. Des dizaines de maisons ont également été détruites ou endommagées par l'usage de l'artillerie lourde. En outre, au cours de la crise actuelle, les FDI ont détruit un nombre considérable de terres agricoles, en particulier à Gaza. Avec la création de zones tampons pour les déviations et les colonies, d'importantes surfaces de terres agricoles ont été rasées par les bulldozers. En tout, 385 808 arbres fruitiers et oliviers ont été déracinés, et des puits et des constructions agricoles détruits.

8. Dans 772 cas recensés en 2001 par l'UNRWA, des colons de Cisjordanie ont attaqué des Palestiniens, saccageant leurs biens et bloquant les routes ou dévastant les terres agricoles à l'aide de bulldozers. Dans la bande de Gaza, où la population de colons est peu importante et se limite, dans une large mesure, aux enclaves, les actes perpétrés par les colons ont été relativement moins graves⁵. On notera que de nombreux colons détiennent des armes qui leur ont été fournies par les FDI⁶.

9. Tous ces actes de violence et l'occupation elle-même ont une influence néfaste sur le moral de la population palestinienne. Toutefois, étant donné le pourcentage élevé de la population âgée de moins de 18 ans, il est probable que la génération suivante en subira les effets pendant des années. L'on compterait de nombreux cas de personnes angoissées à l'idée de

ce que l'avenir leur réserve et en proie à un sentiment d'impuissance. Des études démontrent que, du fait de la crise, les enfants et les jeunes Palestiniens sont très nombreux à souffrir de troubles post-traumatiques.

10. Plus de 600 enfants palestiniens ont été arrêtés par les autorités israéliennes entre septembre 2000 et septembre 2001; environ 160 étaient incarcérés dans des prisons israéliennes. En outre, pratiquement tous les enfants palestiniens détenus sont soumis à des sévices physiques ou psychologiques pendant leur interrogatoire. En détention, les enfants sont également privés du droit à l'éducation et aux visites de leurs proches et d'un avocat⁷.

11. La crise a des incidences graves sur les femmes. Comme les enfants ont peur de sortir de chez eux, les femmes ont plus de mal à quitter le foyer pour chercher un emploi ou acquérir une formation. De surcroît, les cas de maltraitances infligées aux femmes par leurs proches se multiplient. La destruction des foyers, la disparition des hommes chefs de famille, ainsi que le sentiment de frustration engendré chez les hommes par le chômage et l'inactivité ont provoqué une forte augmentation des cas d'inceste et de violences dans les familles. Selon le Service de consultations psychiatriques de Gaza, certains anciens détenus tortureraient leurs épouses et leurs enfants en recourant aux mêmes méthodes que celles qu'ils auraient subies lors de leur interrogatoire⁸.

12. Le sentiment d'impuissance et de frustration provoqué par le chômage serait lié à la perte chez l'homme du statut de chef de famille lorsqu'il est l'unique ou le principal membre de la famille économiquement actif et qu'il ne peut plus subvenir aux besoins essentiels de sa famille. Cet impact psychosocial du chômage est, à son tour, en rapport avec l'augmentation des cas de violence dans la famille⁹.

Entraves à la libre circulation et bouclage des territoires

13. Les postes de contrôle, les bouclages de territoires et la pratique du couvre-feu entravent fortement l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Aux postes de contrôle, selon de nombreuses informations, les autorités israéliennes se livreraient livrées sur les Palestiniens à des violences, leur infligeant des vexations ou des brimades. Tous les jours, des centaines de milliers de Palestiniens qui

veulent se rendre d'une localité ou d'un village palestinien à un autre doivent traverser au moins un des quelque 130 postes de contrôle israéliens que compte le territoire occupé¹⁰.

14. La politique de bouclage pratiquée par Israël est devenue le facteur le plus important de dégradation de l'économie et des conditions de vie des Palestiniens. Cette pratique comporte différents niveaux d'atteinte à la libre circulation des personnes, des véhicules et des biens, à savoir : à l'intérieur de la Cisjordanie et de la bande de Gaza; entre la Cisjordanie et Gaza, d'une part, et Israël, de l'autre; et aux postes frontière internationaux entre la Cisjordanie et Gaza, d'une part et la Jordanie et l'Égypte limitrophes, de l'autre. Les entraves généralisées à la libre circulation ont été imposées pour la première fois en Cisjordanie et à Gaza lors de la guerre du Golfe, en 1991; depuis 1993, elles ont acquis un caractère officiel et sont omniprésentes¹¹.

15. Pendant la majeure partie de la période qui a débuté en octobre 2000, les déplacements entre la Cisjordanie et Gaza, et entre le territoire palestinien occupé et le reste du monde ont été fortement restreints. Depuis le 6 octobre 2000, les autorités israéliennes empêchent les Palestiniens de se rendre de Cisjordanie à Gaza par le « couloir sécurisé ». Le couloir a été fermé en dépit de l'interdiction formulée par les Accords d'Oslo, qui stipulent que deux voies doivent être désignées comme points de passage sécurisés. Israël est autorisé, pour des raisons de sécurité, à fermer l'une d'elles ou à modifier les conditions d'entrée mais doit veiller à ce que l'une des voies reste ouverte en permanence¹².

16. Les FDI ont considérablement restreint la libre circulation des Palestiniens dans le territoire occupé au cours de l'Intifada d'Al-Aqsa. De nombreuses personnes affectées par ces restrictions nécessitaient des soins médicaux, principalement des nouveaux-nés, des femmes et des personnes âgées. Entre le 1er octobre 2000 et le 3 mars 2002, 23 accouchements se sont produits à des barrages routiers contrôlés par les soldats militaires israéliens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dont trois fausses couches, provoquées par des gaz lacrymogènes, et trois autres dues aux attentes et aux vexations¹³. Selon le Badil Resource Centre for Palestinian Residency and Refugee Rights, 435 enfants palestiniens auraient été tués depuis septembre 2000¹⁴. Qui plus est, depuis septembre 2001, plus de 165 ambulances

palestiniennes auraient été touchées par des tirs des FDI; environ 135 membres des unités sanitaires auraient été blessés et huit tués, selon l'organisation Médecins pour les droits de l'homme¹⁵.

17. Si les mesures de bouclage interne semblaient avoir été assouplies au cours du deuxième trimestre de 2001, elles ont connu en juin un nouveau durcissement en Cisjordanie, qui caractérise encore la situation aujourd'hui. En Cisjordanie, le bouclage interne est beaucoup plus strict qu'à Gaza¹⁶. Les forces israéliennes ont encore restreint la liberté de circulation des Palestiniens en imposant le couvre-feu, souvent pendant de longues périodes, dans des localités ou des quartiers palestiniens déterminés. Dans le cadre de cette pratique effectuée sur le terrain par les FDI, des postes de contrôle sont instaurés à l'entrée des villages. En conséquence, il n'est souvent possible d'y entrer et d'en sortir qu'en empruntant des chemins de terre, dans des conditions extrêmement pénibles.

18. Les frontières internationales ont également été durement touchées. Entre octobre 2000 et février 2002, l'ensemble de la frontière de Gaza que traversent les résidents et les marchandises exportées et importées a été fermé pendant des périodes prolongées. L'aéroport international de Gaza est fermé depuis février 2001. En décembre 2001, la station radar et des parties du tarmac ont été détruites par les FDI. En janvier 2002, la piste a été rendue inutilisable. Les FDI ont détruit le port de Gaza au cours du dernier trimestre de 2001¹⁷. Selon le Ministère des transports de l'Autorité palestinienne, les attaques israéliennes ont provoqué la perte directe de 68 kilomètres de routes principales reliant les villes et la destruction de 121 kilomètres de routes secondaires reliant les localités palestiniennes. En outre, toujours selon le Ministère, 654 autobus et 3 450 camions auraient été mis hors service et 6 505 véhicules publics rouleraient à 50 % de leur capacité¹⁸. Ces entraves et ces actes d'agression ont affecté le commerce extérieur palestinien, et ont ralenti ou bloqué les importations et les exportations transitant par des ports israéliens, pendant la majeure partie de la période considérée.

19. Les entraves à la libre circulation ont été encore durcies aux points de contrôle routiers, qui sont devenus un des faits habituels de la vie des Palestiniens. Ces derniers doivent attendre de longues heures, pendant que les soldats israéliens fouillent les véhicules et vérifient les documents d'identité. Afin d'éviter ces retards, les Palestiniens laissent souvent

leur voiture ou quittent leur taxi et traversent le poste de contrôle à pied pour prendre un taxi de l'autre côté.

20. Vers le milieu de 2001, l'on dénombrait 97 postes de contrôle militaires en Cisjordanie. Les routes étaient également bloquées par des monceaux de terre, éventrées ou creusées de tranchées. Ces mesures ont divisé la Cisjordanie en plus de 100 secteurs isolés. À Gaza, l'on dénombrait 32 postes de contrôle militaires¹⁹. Selon une étude de la CNUCED, les bouclages internes ont de fait divisé la Cisjordanie et la bande de Gaza en 54 zones isolées²⁰. Entre septembre 2000 et décembre 2001, 33 civils palestiniens sont décédés parce qu'ils n'ont pas été autorisés à se rendre dans des hôpitaux ou à recevoir des soins médicaux. Ces retards se produisent le plus souvent aux postes de contrôle instaurés par les FDI²¹.

21. L'imposition par Israël de restrictions sévères à la liberté de circulation a des conséquences désastreuses sur une économie palestinienne déjà précaire. La population palestinienne est pauvre, même dans des conditions normales, 50 % vivant dans des camps de réfugiés. L'imposition de pénalités supplémentaires à une telle population entraîne fatalement des situations de profonde détresse matérielle, sociale et psychologique.

22. La politique de bouclage strict et les entraves à la liberté de circulation imposées par les autorités israéliennes depuis septembre 2000 ont fortement contrarié les efforts déployés par les institutions d'aide pour fournir une assistance humanitaire régulière ou d'urgence aux réfugiés qui en avaient besoin. Les fonctionnaires de l'UNRWA – 3 500 en Cisjordanie et 7 000 à Gaza – étaient fortement perturbés dans leurs activités par les postes de contrôle des FDI, qui leur faisaient souvent prendre du retard ou les empêchaient de se rendre à leurs écoles, dispensaires et bureaux sur le terrain. Le coût financier pour l'UNRWA de l'absentéisme forcé et des arrivées tardives serait de l'ordre de 2,8 millions de dollars²².

23. Le conflit qui sévit dans le territoire palestinien occupé a essentiellement entraîné, pour les services de santé de l'UNRWA, une augmentation de la demande de soins médicaux. Les services de santé ordinaires de l'Office ont été surchargés par un nombre croissant de réfugiés qui recouraient jusque-là à des prestataires privés mais que les difficultés économiques liées au bouclage des zones ont contraints à solliciter les soins médicaux gratuits de l'UNRWA. Par ailleurs, les

entraves à la libre circulation en Cisjordanie ont entraîné dans un premier temps une baisse temporaire du nombre d'enfants vaccinés à la fin de 2000. Parmi d'autres indicateurs de l'effondrement des services de prévention en Cisjordanie figurent, en particulier, l'augmentation du taux de mortalité et des insuffisances pondérales à la naissance; l'enregistrement tardif et un recours irrégulier, par les femmes enceintes, aux soins prénatals; l'accroissement des taux d'anémie (indicateur de la détérioration de l'état nutritionnel) et une diminution du suivi, par les prestataires de services médicaux, des personnes atteintes de maladies non transmissibles, telles que le diabète, accompagnée d'une baisse des taux de contrôle²³.

24. Le secteur éducatif a beaucoup souffert des restrictions à la liberté de circulation imposées par les autorités israéliennes. Les rapports indiquent que 190 écoles ont été temporairement fermées, que 55 % des étudiants ont eu des difficultés à se rendre dans les établissements où ils étaient inscrits et que 1300 étudiants de la bande de Gaza n'ont pu fréquenter leur université située en Cisjordanie²⁴. Dans les écoles gérées par l'UNRWA en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les résultats des examens de fin d'année de 2001 ont été très inférieurs à la normale, en raison d'une part du traumatisme psychologique lié au conflit, et d'autre part des perturbations causées par les absences répétées des enseignants pour cause de bouclages.

L'économie palestinienne

25. La crise et la montée d'un climat de profonde incertitude politique et économique ont eu un impact dévastateur sur l'économie palestinienne. Le pourcentage de la population palestinienne vivant en dessous du seuil de pauvreté (2 dollars par personne et par jour), atteint aujourd'hui 50 %, soit plus du double du taux de pauvreté enregistré avant la crise. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés évalue à quelque 3,1 à 4,1 milliards de dollars le montant total des pertes subies par l'économie palestinienne dans la période allant du 1er octobre 2000 au 31 décembre 2001.

26. La Banque mondiale estime qu'en 2001 le produit national brut (PNB) par habitant a été inférieur de 30 % à son niveau de 1994, au début du processus d'Oslo. En 2000, le produit intérieur brut (PIB) s'est

contracté de 6 à 7 % en termes réels, en raison surtout des mauvais résultats de l'économie palestinienne au cours du dernier trimestre. L'économie s'était relativement bien comportée jusqu'au déclenchement des violences. Selon les projections de la Banque mondiale pour 2001, le PIB devrait enregistrer une nouvelle baisse de 10 % en termes réels; la contraction du PIB est estimée à environ 14 %, étant donné que le volume d'activité de la main-d'oeuvre palestinienne à l'extérieur a sans doute baissé d'au moins 30 % par rapport à 2000²⁵.

27. L'effet conjugué des restrictions imposées à la libre circulation des personnes et des biens est ressenti par les Palestiniens comme un siège. Cet état de fait a entraîné de graves difficultés socioéconomiques. Les filtrages opérés par les Israéliens à l'entrée de leur territoire ont empêché quelque 115 000 Palestiniens de se rendre à leur travail en Israël, de sorte que les familles des travailleurs concernés n'ont aujourd'hui plus aucun revenu. Plus de 50 % de la main-d'oeuvre palestinienne est aujourd'hui au chômage²⁶.

28. Le Bureau central de statistique palestinien a indiqué que le volume des importations de marchandises dans le territoire palestinien avait diminué de 8,5 % au dernier trimestre 2000 par rapport à 1999, et qu'en 2001 la baisse avait atteint 47 % en raison des bouclages israéliens. Les exportations palestiniennes ont également diminué : de 4,9 % en 2000 et de 52 % en 2001. De même source, on a appris que, entre le 1er octobre 2000 et le 31 mai 2001, le nombre d'individus travaillant dans l'industrie avait diminué de 38 %, les baisses atteignant 20 % dans le bâtiment, 26 % dans le commerce, 23 % dans les transports et les télécommunications, et 36 % dans les services. Au cours de la même période, le niveau de production a baissé de 13 % dans l'agriculture, de 19 % dans l'industrie, de 29 % dans le bâtiment, de 14 % dans le commerce, de 2 % dans les transports et télécommunications, et de 23 % dans les autres secteurs d'activité²⁷.

29. Selon les conclusions d'une enquête de la Fédération palestinienne des chambres de commerce, les importations en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ont diminué de 56,1 % depuis le début de la crise actuelle²⁸. Les produits les plus touchés ont été les biens d'équipement (83,7 %), les véhicules (79 %), les appareils ménagers (63,3 %), les matériaux de construction (52,7 %), les produits de consommation (48 %). Les importations provenant des pays arabes ont

diminué de 62,2 %, celles provenant d'Israël de 44,5 % et celles d'Europe de 41,5 %. Par ailleurs, les coûts des importations ont augmenté de 25 %, et les retards de livraison de 46,1 %²⁹.

30. Il ressort de l'enquête que, pendant la crise, le volume des exportations de la Cisjordanie et de la bande de Gaza vers Israël et les autres pays a diminué de 50,3 % par rapport à la période antérieure – la baisse atteignant 52,6% pour les produits agricoles et 49,6 % pour les produits industriels. Les exportations palestiniennes vers les marchés israéliens ont baissé de 51,9 %, et les exportations vers les pays arabes de 27 %³⁰.

31. La situation et les perspectives budgétaires de l'Autorité palestinienne ont gravement pâti de la crise actuelle. Avec des mesures de bouclage entravant la collecte de l'impôt, l'érosion de l'assise budgétaire liée à la contraction de l'économie, et la suspension par Israël des quitus fiscaux, les recettes budgétaires ont diminué d'environ 57 % dans les neuf premiers mois de la crise. La communauté internationale a réagi en accordant d'importantes rallonges budgétaires. À la fin de 2001, l'Autorité palestinienne avait perçu environ 575 millions de dollars, provenant essentiellement des pays arabes et de l'Union européenne³¹.

32. Selon l'enquête du Bureau central de statistique, 14% des ménages ont perdu leur source de revenus habituelle dans l'année écoulée; 10,1 % d'entre eux (35 000 ménages) vivent en Cisjordanie, et 21,9 % (38 000 ménages) dans la bande de Gaza. Quelque 47,7 % des ménages ont vu leurs revenus amputés de plus de 50 %. Le revenu mensuel moyen des ménages était de 2 500 shekels avant la crise; en octobre 2001, il n'était plus que de 1 500 shekels, et s'est établi à 1 200 shekels en mars et à 1 300 shekels en juin. Il est tombé de 3 000 à 1 700 shekels en Cisjordanie, et de 1 944 à 900 shekels dans la bande de Gaza³².

33. La crise actuelle a encore précipité le long déclin économique de Jérusalem-Est. Une étude de la Chambre palestinienne du commerce et de l'industrie a révélé que les hôtels arabes de Jérusalem avaient enregistré des taux d'annulation de 94 % dans la période allant d'octobre 2000 à mars 2001. Au début de 2001, le secteur du tourisme avait accumulé des dettes d'un montant approximatif de 13,5 millions de dollars; ses pertes pour la période d'octobre 2000 à mars 2001 ont été de l'ordre de 50 millions de dollars.

34. Selon un rapport de la Banque mondiale, toute considération de sécurité et de politique mise à part, à moins que le territoire palestinien n'enregistre des taux de croissance économique élevés, les perspectives concernant la réduction de la pauvreté ne sont pas encourageantes. La pauvreté va même augmenter rapidement, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage, et pourrait devenir un facteur de perturbations sociales. De plus, si les Palestiniens n'ont pas véritablement accès aux marchés extérieurs et aux emplois les mieux rémunérés, que ce soit en Israël ou dans les secteurs les plus performants en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, il leur sera difficile de sortir de la pauvreté.

Eau, environnement et ressources naturelles

35. D'une manière générale, l'impact écologique des mesures prises par Israël pendant la crise a été de trois ordres : dégradation des sols, altération des ressources en eau, arrêt des travaux d'infrastructure essentiels. La dégradation accélérée des sols est imputable à la destruction de milliers d'arbres et de vergers et à la fermeture des routes utilisées par les Palestiniens, d'où des milliers de nouveaux chemins de terre qui permettent tout de même de se déplacer. L'altération des ressources en eau est liée au mauvais état des infrastructures d'assainissement, en particulier les canalisations d'égout, et aux restrictions imposées en matière d'évacuation des déchets. Du fait des bouclages, les villages palestiniens périphériques sont privés d'eau potable. La communauté internationale finance de nombreux projets d'infrastructures pour améliorer l'environnement, mais les travaux sont au point mort à cause des bouclages³³.

36. Quelque 218 villages de Cisjordanie, où vivent 100 000 Palestiniens, ne sont pas raccordés aux réseaux d'alimentation en eau courante. L'eau y fait cruellement défaut. Les habitants n'ont même pas assez d'eau pour leurs besoins élémentaires – hygiène personnelle et nettoyages domestiques – ce qui les expose à de graves risques sanitaires. Les restrictions de mouvement imposées par l'armée israélienne depuis le début de la crise ne font qu'aggraver la situation car elles empêchent les camions-citernes de se rendre sans encombre dans les communautés touchées³⁴.

37. Nonobstant l'existence de l'Autorité palestinienne, Israël a conservé un contrôle quasi total sur le secteur de l'eau dans le territoire palestinien

occupé. Tout nouveau projet concernant l'eau, y compris dans les zones A (pourtant contrôlées par les Palestiniens en matière de sécurité civile) doit avoir l'aval des membres israéliens du comité mixte de l'eau. L'entente entre Israël et l'Autorité palestinienne sur l'augmentation des quantités d'eau, conformément à l'accord intérimaire, s'est traduite par une légère amélioration de l'alimentation en eau à usage ménager et urbain dans diverses zones de Cisjordanie. Pourtant, de nombreux Palestiniens subissent encore des coupures d'eau fréquentes en période estivale. Ces restrictions sont dues aux rotations que certaines agglomérations sont contraintes d'instaurer pour faire face à la demande pendant les mois d'été³⁵.

38. En Cisjordanie, la consommation d'eau moyenne est de 60 litres par habitant et par jour. On ignore celle des villageois non raccordés aux réseaux, mais elle est sans doute beaucoup plus faible. À titre de comparaison, la consommation est de 350 litres en Israël et dans les colonies de peuplement. La quantité d'eau minimum recommandée par la United States Agency for International Development, pour les seuls usages ménagers et urbains, est de 100 litres par jour et par personne³⁶.

39. Quelque 36 villages palestiniens (comptant au total 86 255 habitants) sont entièrement ravitaillés par des vendeurs d'eau. À certains moments du siège, ils n'ont pu être alimentés en eau pendant des périodes allant d'une semaine à deux mois³⁷. De plus, les difficultés d'accès aux sources (dont beaucoup sont situées dans les zones C, sous contrôle exclusif d'Israël) – ont entraîné une hausse brutale du prix de l'eau acheminée par camions-citernes, et cela au moment même où le taux d'emploi et les revenus des Palestiniens étaient en chute libre³⁸.

40. L'occupant israélien n'a aucune considération pour l'environnement et se désintéresse absolument des infrastructures physiques des villes, localités et villages palestiniens, ce qui se traduit par des systèmes d'évacuation et de traitement des déchets solides délabrés, l'absence de stations d'épuration et de réseaux d'alimentation en eau dignes de ce nom, l'altération des nappes souterraines (en particulier dans la bande de Gaza), tant en qualité qu'en volumes. Selon un rapport de la campagne de réforme de la Banque mondiale, rien n'a été fait pour améliorer le traitement des eaux d'égout dans le sud de la Cisjordanie, où les eaux usées non traitées menacent de polluer les ressources hydriques.

41. La confiscation des terres pour construire des colonies de peuplement a gravement porté préjudice aux Palestiniens et à leur économie, en particulier à l'agriculture, qui représente environ 30 % du revenu national. L'éparpillement des colonies israéliennes est un important facteur de morcellement des espaces, voire de pertes de zones importantes pour la biodiversité – forêts et écosystèmes fragiles par exemple³⁹. Les rocades, construites pour permettre aux colons et aux véhicules militaires de contourner les zones résidentielles palestiniennes dans l'espoir d'améliorer leur sécurité, provoquent des dégradations supplémentaires. Les routes de contournement sont des voies de circulation rapide; elles ont donc été tracées au cordeau, en comblant des oueds et en rasant des collines à coup de bulldozer au besoin. Elles sont bordées de part et d'autre d'un terre-plein de 50 à 100 mètres de large où toute construction ou plantation est proscrite. Le paysage est donc sillonné de balafres de 350 mètres de large⁴⁰ s'étendant sur plus de 200 kilomètres. La construction de 250 kilomètres de tronçons supplémentaires est en préparation⁴¹.

Les colonies israéliennes

42. La grande majorité des États Membres considèrent que l'implantation de colonies israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est contraire aux dispositions de l'article 49 6) de la Quatrième Convention de Genève, lesquelles interdisent à la puissance occupante de procéder au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle. De nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont déclaré les colonies illégales. Pour reprendre les termes du Rapporteur spécial sur les pratiques israéliennes, « l'extension des colonies, la démolition des maisons et la destruction des biens, les restrictions imposées à la liberté de circulation et le blocus économique rappellent constamment aux Palestiniens que l'occupation continue »⁴². Les colonies et les routes de contournement sont une source de friction permanente entre les deux peuples, et l'ampleur des dispositifs requis pour assurer leur sécurité représente un fardeau considérable pour Israël. On estime que la protection des nombreuses colonies implantées en territoire palestinien occupé équivaut à la défense d'une frontière 10 fois plus longue que la ligne verte de 1967 (soit environ 3 000 kilomètres)⁴³.

43. On dénombre aujourd'hui en Cisjordanie et dans la bande de Gaza quelque 190 colonies, habitées par environ 380 000 colons, dont quelque 180 000 vivent à Jérusalem-Est. Les colonies sont reliées entre elles et à Israël par un vaste réseau de routes de contournement (interdites aux véhicules palestiniens) longées des deux côtés par une zone tampon de 50 à 75 mètres de large sur laquelle toute construction est interdite. Ces colonies et ces routes, qui séparent les communautés palestiniennes et enlèvent aux Palestiniens des terres agricoles, ont fragmenté le pays et la population. Elles compromettent gravement la possibilité d'instaurer un État palestinien, car elles détruisent l'intégrité territoriale⁴⁴.

44. Plus de la moitié de l'accroissement de la population des colonies (2 561 personnes) enregistré dans la première moitié de 2001 s'est concentrée dans trois colonies religieuses – Beitar, au sud-ouest de Jérusalem, Tel Zion/Adam, en bordure nord-est de Jérusalem-Est, et Modi'in Ilit sur la Ligne verte entre Tel-Aviv et Jérusalem. Dans la bande de Gaza, où les affrontements ont été les plus violents, les 17 colonies, où vivent environ 7 000 Israéliens, ont enregistré un léger accroissement démographique en 2001.

45. Selon un rapport du Ministère israélien du logement, la plupart des milliers de logements construits au cours des six dernières années dans les complexes de Givat Ze'ev et Ma'ale Adumim ne sont pas vendus et restent inoccupés, ce qui n'a pas empêché le Ministère de lancer le 5 avril 2001 un appel d'offres pour la construction de 496 logements supplémentaires à Ma'ale Adumim. Le Ministère a noté que 76 % du stock de logements à vendre à Har Homa en 1999-2000 (soit 2 200 logements) n'avaient toujours pas trouvé preneur au début de 2001. Un programme incitatif (une subvention de 6 250 dollars et un crédit hypothécaire à taux bonifié d'un montant équivalent) a été lancé pour encourager les acheteurs éventuels. Selon le Bureau central de statistique, il se construit actuellement quelque 6 130 logements dans les colonies de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

III. Le Golan syrien occupé

46. Les hauteurs du Golan, prises à la République arabe syrienne en juin 1967, comptent aujourd'hui d'importantes colonies de peuplement, de dimensions toutefois plus réduites que celles d'autres régions. Quelque 17 000 Israéliens y vivent dans 33 colonies,

soit 18 % de plus qu'en 1994. Plus de 17 000 Syriens restés sur place après 1967 sont rassemblés dans cinq villages proches de la frontière avec la Syrie et le Liban⁴⁵.

47. Après l'échec, en mars 2000, des négociations engagées entre Israël et la Syrie pour mettre un terme à cette occupation, les autorités israéliennes ont pris une série de décisions qui visent à relancer l'expansion des colonies de peuplement sur les hauteurs du Golan. Le Conseil régional du Golan a l'intention de lancer au début de 2002 une campagne en vue de construire dans les trois ans qui viennent un millier de logements supplémentaires dans les colonies israéliennes⁴⁶.

48. Les possibilités de travail demeurent très limitées pour la population arabe des hauteurs du Golan syrien, d'autant qu'elle ne peut se déplacer librement entre le Golan et la Syrie. Les Syriens du Golan ne peuvent prétendre qu'à des emplois journaliers non qualifiés ou semi-qualifiés. Le plus souvent, ils n'ont droit ni aux prestations sociales ni à l'assurance maladie et peuvent à tout moment être licenciés sans indemnités de chômage. Il existe en outre d'importants écarts salariaux, qui s'exercent au détriment de la population arabe syrienne du Golan⁴⁷. Les mesures qui restreignent l'expansion des infrastructures scolaires et l'accès limité à l'éducation, tant en Syrie qu'en Israël, rendent l'amélioration des conditions de vie encore plus problématique⁴⁸.

Notes

¹ Département de l'information de l'ONU, communiqué de presse, SG/SM/8129; SC/7305; 21 février 2002.

² Estimations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en date du 6 mars 2002.

³ B'Tselem, « Statistics on the Al-Aqsa Intifada: Assassinations – Extra-Judicial Executions ».

⁴ Estimations de l'UNRWA en date du 6 mars 2002.

⁵ Contribution de l'UNRWA au présent rapport, 6 mars 2002.

⁶ B'Tselem, *Tacit Consent: Israeli Policy on Law Enforcement toward Settlers in the Occupied Territories*.

⁷ Ces droits sont conférés par l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

⁸ Contribution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) au présent rapport, en date du 6 février 2002.

⁹ Contribution du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au présent rapport, en date du 8 mars 2002.

¹⁰ Département d'État des États-Unis d'Amérique, Rapport sur les droits de l'homme, 2001, Israël et les territoires occupés.

¹¹ ONU, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, Closure update summary: « The Impact on the Palestinian Economy of Confrontation, Border Closures and Mobility Restrictions », 1er octobre 2000-30 septembre 2001.

¹² Accords d'Oslo II, Appendice 1.

¹³ Al-Haq.

¹⁴ BADIL (Resource Centre for Palestinian Residency and Refugee Rights).

¹⁵ *Ha'aretz*, 22 mars 2002.

¹⁶ Contribution au présent rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies, en date du 21 février 2002.

¹⁷ Contribution au présent rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies, en date du 21 février 2002.

¹⁸ Communication du Ministère des transports à la CESAO, 9 février 2002.

¹⁹ BADIL, 23 août 2001.

²⁰ CNUCED, *Rapport du Secrétariat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien*, Genève, août 2001.

²¹ *Hear Palestine*, 8 décembre 2001.

²² Estimations de l'UNRWA, 6 mars 2002.

²³ Ibid.

²⁴ Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés « The impact of the Palestinian Economy of Confrontation, Border Closures and Mobility Restrictions », 1er octobre 2000, 30 septembre 2001.

²⁵ *The Economist*, « The EU Country Report », octobre 2001, p. 52-53.

²⁶ Contribution du Haut Commissariat aux droits de l'homme au présent rapport, 8 mars 2002.

²⁷ *Ha'aretz*, 5 octobre 2001.

²⁸ Fédération palestinienne des chambres de commerce, « Le commerce extérieur palestinien et les entraves israéliennes », juillet 2001 (en arabe).

- 29 Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés « The impact of the Palestinian Economy of Confrontation, Border Closures and Mobility Restrictions », 1er octobre 2000, 30 septembre 2001.
- 30 Ibid.
- 31 Contribution du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés au présent rapport, 21 février 2001.
- 32 *The Jerusalem Times*, 5 octobre 2001.
- 33 Applied Research Institute – Jerusalem (ARIJ), « Israel's Double Standard towards Environmental Protection », 2001.
- 34 B'Tselem, *Not Even a Drop: The Water Crisis in Palestinian Villages without a Water Network*, 5 août 2001.
- 35 Ibid.
- 36 Ibid.
- 37 Groupe hydrologique palestinien, *Rapport sur les agressions israéliennes contre le secteur de l'eau palestinien pendant l'Intifada d'Al-Aqsa*, décembre 2000.
- 38 Applied Research Institute-Jerusalem, « Israel's Double Standard towards Environmental Protection », 2001.
- 39 Ibid.
- 40 Renseignements fournis par la Coalition israélienne contre les démolitions de maisons et par d'autres sources.
- 41 Applied Research Institute-Jerusalem, « Israel's Double Standard towards Environmental Protection », 2001.
- 42 Contribution du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au présent rapport, 21 février 2001.
- 43 *Report*, mai-juin 2001, p. 2
- 44 Ibid.
- 45 *Report*, novembre-décembre 1999, p. 6.
- 46 *Ma'ariv*, 25 novembre 2001.
- 47 « Rapport sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population syrienne du Golan syrien occupé », Ministère syrien des affaires étrangères, juin 1997, p. 12-20.
- 48 Ibid., p. 20-24.
-